



En 2023, la croissance du produit intérieur brut français s'établit à +0,9 %, après 2,6 % en 2022. Son évolution est affectée par le ralentissement de la consommation et de l'investissement, dans un contexte inflationniste, marqué par la forte augmentation des taux d'intérêt. Dans les Pays de la Loire, l'économie n'échappe pas à ce ralentissement général mais se montre encore une fois résiliente. L'activité salariée fléchit mais reste plus dynamique qu'au niveau national. L'emploi ralentit nettement dans le sillage de l'activité économique, mais continue de progresser un peu plus qu'au niveau national. La région compte ainsi 1,58 million d'emplois en fin d'année, soit 12 800 de plus que fin 2022, malgré une légère baisse des embauches en 2023. Les Pays de la Loire se situent au premier rang des régions françaises ayant le plus faible taux de chômage. Il s'établit à 5,9 %, supérieur de 0,2 point à son niveau de 2022, qui était le plus bas depuis 1982. Le recours à l'activité partielle poursuit sa décline entamée en 2021. Les créations d'entreprises se replient légèrement mais restent à un niveau élevé. Le nombre de défaillances continue de remonter mais reste inférieur à la moyenne annuelle enregistrée sur la période 2010 à 2019. Les encours de crédits aux entreprises restent dynamiques tandis que les crédits à l'habitat auprès des particuliers ralentissent mais restent significatifs. Les exportations restent stables mais le déficit commercial se réduit, en raison d'une baisse des importations d'hydrocarbures. La construction neuve résidentielle subit une forte contraction sous l'effet conjugué de la hausse des taux d'emprunt, du contexte inflationniste et de la nouvelle réglementation environnementale pour les logements. Dans le transport, la baisse de la consommation alimentaire et la crise du secteur de la construction affectent le fret de marchandises. Le secteur agricole connaît une année contrastée avec des conditions météorologiques favorables aux cultures et une filière biologique en difficulté. Le tourisme ligérien confirme son dynamisme avec un nouveau record de nuitées dans les hébergements collectifs de tourisme. La baisse de consommation d'énergie amorcée en 2022 se poursuit, favorisée par un climat doux et des prix de l'énergie élevés. Les indices de qualité de l'air s'améliorent légèrement par rapport à 2022.

Ce bilan économique fait partie des 17 bilans économiques régionaux 2023 publiés par l'Insee.

[Retrouvez les bilans des autres régions.](#)

Transports - La baisse de la consommation alimentaire et la crise du bâtiment affectent le fret de marchandises

Bilan économique 2023

Denis Douillard (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire)

En 2023, le transport est touché par l'inflation et le ralentissement économique. Les flux routiers de marchandises reculent de nouveau, sous l'effet du repli de la demande de fret émanant de la grande distribution et de la construction résidentielle. Le trafic du port de Nantes Saint-Nazaire, essentiellement composé d'énergies fossiles, pâtit de la baisse des importations de gaz naturel. L'électrification du parc automobile se poursuit mais ne concerne qu'une poignée de catégories de véhicules. La fréquentation des transports collectifs, bien qu'en croissance, ne retrouve pas son niveau pré-pandémique. Elle est freinée par le développement du télétravail et des outils numériques (visioconférence, e-commerce, etc.).

Nouveau recul du fret routier et repli des flux portuaires

En 2023, le transport routier de marchandises est pénalisé par l'atonie de la production industrielle et la hausse des prix. En raison des difficultés conjoncturelles de ses clients historiques (le commerce alimentaire et le bâtiment), les flux de camions sous pavillon national sur les routes de la région sont peu dynamiques. Exprimés en tonnes, ils se replient de 0,5 % par rapport à 2022 et de 1,7 % par rapport à 2021. En revanche, mesurés en tonnes-kilomètres, ils progressent de 1,2 % par rapport à 2022 tout en demeurant inférieurs à ceux de 2021 (-2,0 %). Ces évolutions divergentes découlent d'une augmentation de la distance moyenne des flux routiers de marchandises (131 kilomètres en 2023 contre 128 en 2022) dans un contexte de baisse de la demande de fret. Tous pavillons confondus (français et étrangers), le nombre de véhicules lourds comptabilisés aux péages autoroutiers de la région décroît pour la seconde année de suite (-1,1 % en 2023 après -0,7 % en 2022).

Après deux années de fluctuations erratiques (chute de 32 % en 2021 et rebond de 57 % en 2022) liées à l'instabilité des trafics énergétiques, l'activité du port de Nantes Saint-Nazaire est moins chahutée en 2023. Les flux du cinquième port français s'élèvent à 28,3 millions de tonnes (Mt). Ils sont en baisse de 4,7 % par rapport à 2022, principalement en raison du recul du nombre d'escales de méthaniers dû à la douceur des températures. L'orientation stratégique de verdissement des flux, en œuvre depuis plusieurs années, ne porte pas encore ses fruits. Les vrac liquides (pétrole brut, produits raffinés et gaz naturel) demeurent le premier poste de trafic en 2023. Ils rassemblent 72 % des flux portuaires, contre 69 % en 2022 et 55 % en 2021.

Décarbonation croissante des flottes de véhicules

L'industrie automobile retrouve des couleurs en 2023, après trois années de baisses consécutives des immatriculations dues à la pandémie de Covid-19 puis à la pénurie de certains intrants (puces électroniques, métaux, plastique, etc.).

Les voitures particulières représentent les deux tiers du marché des véhicules neufs (**figure 1**). Leurs ventes se redressent de 13 % par rapport à 2022 mais sont inférieures de 14 % à celles de 2019. Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules progressent. La palme revient aux camions (+21 % par rapport à 2022) et aux tracteurs routiers (+20 %). En revanche, les ventes de cyclomoteurs et de remorques légères se replient respectivement de 12 % et de 10 %.

Figure 1 – Nombre et évolution des immatriculations par type de véhicule

(en %)

Catégories de véhicules	Pays de la Loire			France entière		
	Nombre d'immatriculations en 2023	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 *	Nombre d'immatriculations en 2023	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 *
Voitures particulières	84 541	13,1	-3,5	1 817 346	15,2	-6,1
Véhicules utilitaires légers ¹	23 708	5,3	-2,3	390 471	8,5	-4,5
Véhicules industriels à moteur ²	4 097	16,8	-3,1	50 480	11,5	-2,8
Bus et autocars	365	13,7	2,8	6 365	2,8	-1,2
2-3 roues et quadricycles à moteur	17 101	0,3	3,8	328 949	-0,3	1,7

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

* : évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

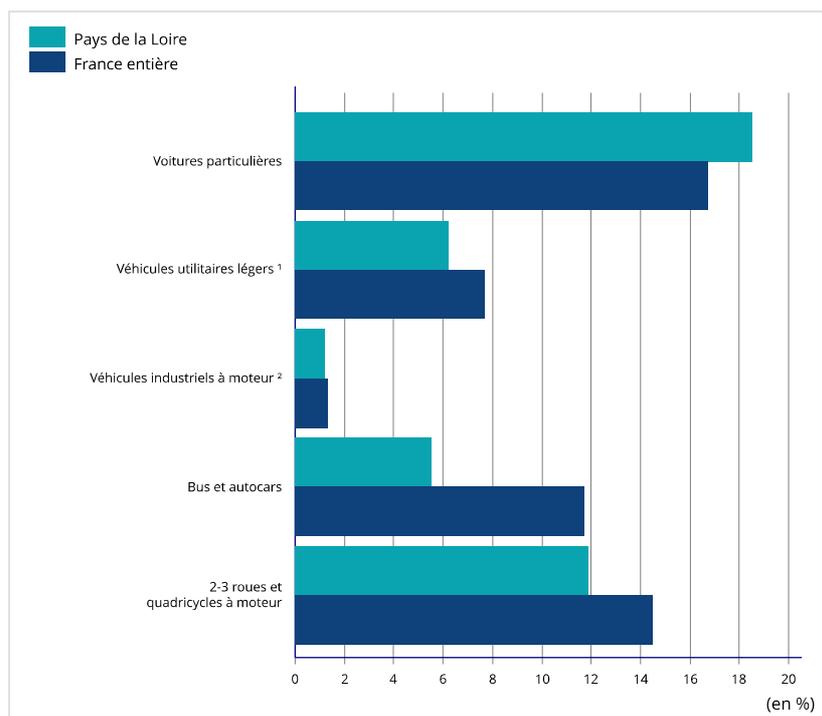
Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

Avec 47 % des immatriculations de véhicules neufs, l'essence est la motorisation préférée des Ligériens. La part du gazole est de 29 %, en baisse de cinq points par rapport à 2022.

En relation avec les aides à l'achat de véhicules peu polluants, la hausse des prix des hydrocarbures et le développement des infrastructures de recharge, la démocratisation des modèles électriques se poursuit. Fin décembre 2023, les Pays de la Loire comptent 5 890 points de recharge publics, soit deux fois plus qu'en 2022. En 2023, 19 300 véhicules électriques sont vendus dans les Pays de la Loire (42 % de plus qu'en 2022), représentant 14 % des immatriculations de véhicules neufs, contre 10 % en 2022. Leur part varie fortement selon la catégorie de véhicules. Ainsi, en 2023, les véhicules électriques rassemblent 35 % des ventes de tricycles et de quadricycles à moteur neufs (incluant notamment les scooters à trois roues et les voiturettes) et 19 % des ventes de voitures particulières et commerciales neuves mais moins de 1 % de celles de camping-cars, de tracteurs routiers et de tracteurs agricoles (**figure 2**).

Figure 2 – Part des véhicules électriques dans les immatriculations en 2023



¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

La circulation automobile est dynamique en 2023. Sur les autoroutes de la région, les flux de véhicules légers croissent de 2,1 % par rapport à 2022 et dépassent leur niveau d'avant la crise sanitaire (+1,4 % comparé à ceux de 2019). Cette croissance résulte du reflux des prix du gazole en début d'année et de la persistance d'une météo estivale propice aux trafics de loisirs au second semestre.

Redressement encore incomplet des transports collectifs

Malgré trois années de reprise, la fréquentation des transports urbains et aériens demeure inférieure à celle de 2019. Elle souffre de l'ancrage du télétravail et de la baisse des déplacements professionnels.

Les trois principaux réseaux de transport public urbain de la région (Nantes, Angers et Le Mans) enregistrent 212 millions de voyages en 2023. La croissance de 6,9 % par rapport à 2022 (et de 14 % dans la seule agglomération d'Angers, grâce à l'extension du réseau de tramway) est à relier au prix élevé des carburants automobiles. Par rapport à 2019, la fréquentation est, en revanche, en recul de 3,5 %.

Le transport aérien est toujours marqué par la pandémie de coronavirus. En 2023, 6,6 millions de passagers sont recensés dans les aéroports de la région, en retrait de 10 % par rapport à 2019 (**figure 3**). Cette baisse est également à mettre en lien avec la hausse des prix des billets d'avion. Comme les années précédentes, la quasi-totalité des passagers (99,6 %) transitent par Nantes Atlantique. La fréquentation du neuvième aéroport français augmente de 13 % par rapport à 2022, contre +14 % dans l'ensemble des plate-formes françaises. Sur le tarmac nantais, la structure du trafic évolue. Le nombre de passagers transportés à bord de vols nationaux recule de 4 % et ne représente plus que 36 % de la fréquentation totale de l'aéroport, contre 42 % en 2022 et 57 % en 2021. Le nombre de passagers des vols internationaux bondit d'un quart.



Figure 3 – Passagers des aéroports par type de ligne

(en %)

Type de ligne	Pays de la Loire			France entière	
	Passagers 2023 (nombre)	Évolution entre 2022 et 2023	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 ¹	Évolution entre 2022 et 2023	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 ¹
Lignes nationales ²	2 329 749	-3,9	-0,4	-1,3	-2,9
Lignes internationales	4 208 256	24,7	2,4	20,5	-2,3
Transit	23 047	19,6	-19,3	-3,9	-12,9
Total	6 561 052	12,8	1,0	14,2	-2,5
dont lignes à bas coût (low cost)	5 210 609	12,8	9,4	15,6	3,2
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	79,4	///	///	///	///

¹ : évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

² : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Note : données brutes.

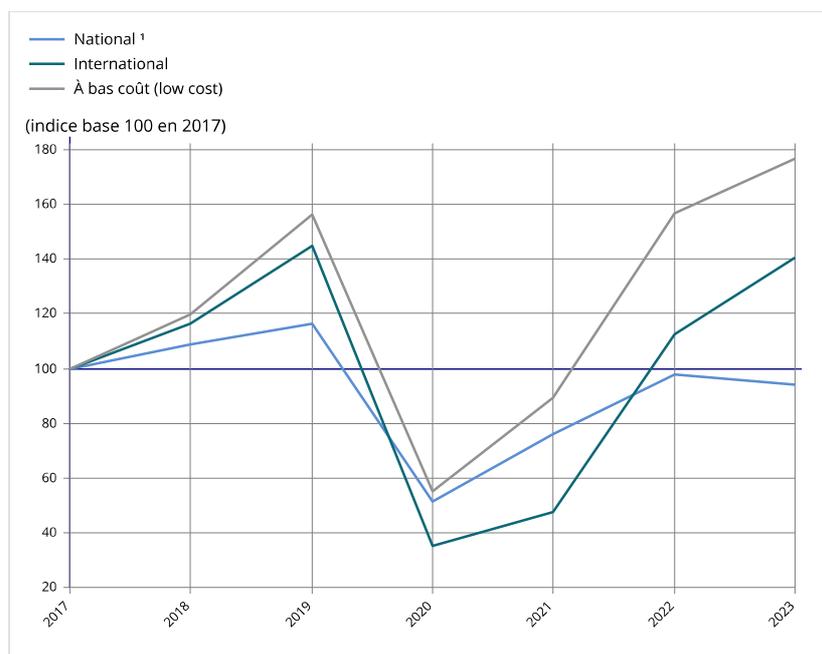
/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

En valeur relative, le développement des lignes à bas coût marque une pause (**figure 4**). Elles rassemblent comme en 2021 et en 2022 un peu moins de 80 % du trafic de Nantes Atlantique, contre seulement 11 % en 2007. C'est néanmoins 36 points de plus que dans les autres aéroports français.

Le Mans Arnage et Saint-Nazaire Montoir sont les deuxième et troisième aéroports de la région. Ils enregistrent chacun 10 000 passagers commerciaux en 2023, en croissance respective de 79 % et de 45 % par rapport à 2022.

Figure 4 – Évolution du nombre de passagers des aéroports - Pays de la Loire



¹ : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Source : Union des aéroports français.

Publication rédigée par : Denis Douillard (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire)

Sources

- [SDES - Immatriculations de véhicules routiers](#) ;
- [SDES - Transport routier de marchandises \(TRM\)](#) ;
- [Union des aéroports français](#) .

Définitions

Immatriculations de véhicules neufs

Immatriculations de véhicules neufs :

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs et celles des véhicules en transit temporaire ne sont pas comptabilisées.

Sources

- [SDES - Immatriculations de véhicules routiers](#) ;
- [SDES - Transport routier de marchandises \(TRM\)](#) ;
- [Union des aéroports français](#) .

Définitions

Immatriculations de véhicules neufs

Immatriculations de véhicules neufs :

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs et celles des véhicules en transit temporaire ne sont pas comptabilisées.